



Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Qui ?

Vous êtes un étudiant régulièrement inscrit à l'ULB en 2019 -2020 et vous souhaitez ajouter des unités d'enseignement à votre programme annuel étudiant (PAE) au sein d'un même cycle.

Attention : En règle générale, un PAE ne peut excéder 60 crédits au total. Tout PAE excédant 60 crédits doit avoir reçu préalablement l'autorisation du jury. Un PAE de plus de 60 crédits peut avoir un impact négatif sur votre finançabilité future.

2. Comment ?

Ce formulaire doit avant toute autre démarche préalable être dûment complété et signé par le président de jury facultaire autorisant la modification et par la Faculté. Il doit ensuite être remis en mains propres au secrétariat facultaire avec la copie de votre programme annuel tel que défini initialement par le jury (disponible sur votre portail MonULB). Une seule modification de programme annuel peut être accordée par année académique.

3. Quand ?

Le formulaire est à déposer le plus tôt possible et au plus tard le 25 octobre en mains propres au secrétariat facultaire.

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

NOM :
PRÉNOM :
Faculté :
Programme pour lequel la modification est demandée :
.....
Code du programme :
Date : Signature de l'étudiant

En signant ce document, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes, fixées par l'Université :

- La décision de modification du programme annuel est irrévocable ;
- Toutes les activités d'enseignement qui constituent les unités d'enseignement de votre programme (cours magistral, exercices dirigés, travaux pratiques, séminaires, excursions, etc...) doivent être suivis au cours d'une même année académique;
- Toutes les contraintes spécifiques liées aux enseignements, fixées par la Faculté, doivent être respectées (prérequis, corequis, organisation de l'enseignement cette année [certaines unités d'enseignement ne sont organisées qu'une année sur deux], etc...);
- **Il relève de la responsabilité de l'étudiant de consulter l'horaire des unités d'enseignement, de façon à éviter l'inscription à des unités d'enseignement dont les horaires seraient incompatibles.**

Procédure

- Contacter votre secrétariat Facultaire pour obtenir l'accord et la signature du Président de Jury pour les modifications demandées au programme annuel 2019-2020 (voir page suivante);
- Déposer en mains propres le formulaire préalablement signé au secrétariat facultaire au plus tard le 25 octobre. Aucune demande adressée par un autre biais (email, téléphone, courrier, ...) ne pourra être traitée.

Voir page suivante

PROGRAMME ANNUEL 2019-2020

Attention, n'oubliez pas d'annexer la copie de votre programme annuel tel que défini initialement par le jury (disponible sur votre portail MonULB) et **ne remplissez que les tableaux vous concernant**

Unité(s) d'enseignement à supprimer de votre programme individuel annuel 2019-2020

Veillez indiquer les unités d'enseignement que vous souhaitez supprimer de votre programme annuel tel que défini initialement par le jury

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits
Total crédits UE à supprimer du programme annuel		

Unité(s) d'enseignement remplaçant des UE supprimées dans votre programme individuel annuel 2019-2020

Veillez indiquer les unités d'enseignement que vous souhaitez ajouter à votre programme annuel tel que défini initialement par le jury

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits
Total crédits UE remplaçant des UE supprimées dans le programme annuel (le total de crédits doit être identique)		

Unité(s) d'enseignement à ajouter dans votre programme individuel annuel 2019-2020

Veillez indiquer les unités d'enseignement que vous souhaitez ajouter à votre programme annuel tel que défini initialement par le jury

Mnémonique	Intitulé	Nbre crédits
Total crédits UE à ajouter au programme annuel		

Signature de l'étudiant	Signature du Président de Jury	Sceau de la Faculté
Date :	Date :	